FRA. 7939

Case
FRC
16432

DÉFENSE

PARTICULIÈRE

DE J. M. COLLOT,

REPRÉSENTANT DU PEUPLE.

THE NEWBERRY
LIBRARY

DÉFENSE

PARTICULIÈRE

DE J. M. COLLOT,

REPRÉSENTANT DU PEUPLE.

LA première dénonciation de Laurent Lecointre contre les membres des anciens comités de gouvernement, qu'il trouvoit *répréhensibles*, fut REPOUSSÉE AVEC INDIGNATION, le 12 fructidor dernier, par la Convention nationale.

Le lendemain, 13, après une discussion qui dura du matin au soir, et très-avant dans la nuit, la même dénonciation FUT DÉCLARÉE CALOMNIEUSE.

Tous les hommes probes et sévères en principes, tous ceux qui veulent être convaincus, mais qui jugent sans prévention, tous les vrais républicains enfin, avoient sanctionné de leur opinion et de leur assentiment ces décrets de la Convention nationale. Les meilleurs amis de Lecointre lui-même le traitoient d'insensé, de mal avisé, d'imposteur. (Voyez les débats.) je fus en quelque sorte obligé de calmer leurs courroux : nous étions les moins irrités contre notre dénonciateur.

Lecointre, pour satisfaire son orgueil irrité, ou pour faire une spéculation utile, a voulu reproduire cette dénonciation flétrie ; il en a composé des élémens de discorde et de troubles publics. Ce qu'il avoit appelé d'abord *répréhensible* fut colporté dans un gros volume, qui se vendoit six livres, sous le titre de *crimes des comités.*

Tous les citoyens amis d'une exacte justice, qui l'avoient jugé dans le même sens que la Convention, l'ayant abandonné : autour de son volume sont venus se ranger tous les mécontens de la révolution, les ambitieux, les ennemis des sociétés populaires, les agioteurs de la fortune publique. Bientôt son ouvrage devint une espèce d'égoût politique où l'on vit aboutir toutes les émanations fétides des vengeances et des ressentimens aristocratiques et contre-révolutionnaires.

Un décadi, vers la fin de la séance, il se concerta avec quelques pétitionnaires, pour avoir occasion de faire envoyer ce *compendium* inexpliquable à un nouvel examen. On l'y renvoya, sans qu'aucun membre de l'assemblée fût curieux de lui demander le titre de son ouvrage : ce qui prouve combien l'attention, déjà très-fatiguée, de ceux qui étoient alors en petit nombre à la séance, étoit peu fixée sur cet objet.

Ainsi s'est constituée cette grande affaire. Elle est devenue, depuis, la base de tous les complots, de toutes les espérances des nouveaux et des anciens ennemis de la liberté.

Les comités de gouvernement auxquels l'imprimé de Lecointre avoit été renvoyé, déclarèrent qu'il y avoit lieu à examen pour quatre seulement des membres dénoncés.

On nous a dit que plusieurs de ceux qui votèrent cet examen, avoient déclaré hautement qu'ils ne l'avoient fait que pour fournir à ces quatre membres un moyen solemnel de prouver leur bonne conduite, et d'avoir une approbation définitive de leurs opérations.

D'autres ont opiné dans un sens tout différent. Ceux-là, inquiets de voir la dénonciation de Lecointre aussi dénuée, aussi insuffisante, ont provoqué de la Convention nationale une autorisation pour rechercher tous les papiers qui existent dans les cartons des anciens comités. On a trié jusques dans les ordures, pour trouver quelques chiffons raturés ou quelques lettres susceptibles d'interprétations perfides Le produit net de cette élaboration a été à-peu-près nul.

Un nouveau décret a été demandé par des motifs plus purs, pour chercher des pièces partout où on pourroit en trouver. Le représentant Courtois a fait une fouille particulière dans les papiers de Robespierre.

Tout cela n'a produit en résultat qu'une vérité bien sentie; c'est qu'il falloit que les membres dénoncés fussent réellement irréprochables, puisqu'après six mois d'une persécution si animée, on n'avoit aucuns moyens réels, aucuns faits positifs à leur produire.

On ne pouvoit leur reprocher que ce que tout le monde savoit, ce qu'ils avoient fait et dit publiquement au milieu des grands dangers de la patrie : c'est-à-dire, les actes nécessaires, provoqués par le salut du peuple pour vaincre les tyrans, et comprimer les conspirateurs.

Depuis lors, la conscience publique a été

agitée, décomposée, souillée, tourmentée de toutes manières, par des libelles mendacieux et par des orateurs furibonds. On a fait bouillir toutes les passions ennemies de la liberté ; on les a irritées contre nous, pour nous demander compte de la contrainte et des douleurs qu'elles ont éprouvées.

D'un autre côté, les auteurs de ces attaques étant presque tous connus pour avoir des liaisons avec les ennemis les plus déclarés de la démocratie, pour ne hanter que les boudoirs de la vieille cour, les sallons dorés des oppresseurs du peuple, et les tripots de la plus immonde dépravation : le caractère féroce de leur persécution, l'oubli du respect humain et la violation de tous les principes dont ils se faisoient gloire, ont inspiré aux hommes de bonne foi une défiance prononcée pour cette accusation, et leur ont donné une impatience vive de connoître la vérité : ils sont persuadés avec raison, que la justice de la Convention nationale est supérieure à tous les complots. Sur cette justice reposent les droits de tous les citoyens, et la garantie de celui qui a rempli ses devoirs avec courage.

Occupé jusqu'à présent avec mon collègue Barrère, de notre commune défense, à laquelle les courtes réflexions que je viens de faire ne sont pas inutiles, je n'ai pu encore me défendre particulièrement. Je le ferai cependant, puisque je m'y vois forcé ; je le ferai sans autre explication que le tableau de mes actions. Dans les actions, se trouve le trait naïf du caractère. Presque toutes les miennes ont été sous vos yeux depuis la

révolution. Mes concitoyens, vous allez les reconnoître.

Ce sont d'abord mes ouvrages, mes écrits, mes discours que ces vils pamphlétaires, celui qui se dit l'Orateur du peuple à leur tête, osent attaquer. De quels écrits parlent-ils? Depuis que j'ai pris la plume, je n'ai rien tracé que d'utile. Dès l'année 1792, je me suis fait connoître par des compositions dramatiques, profitables à la morale et à la raison des hommes libres. Un des premiers avec Mercier, dont je ne crains pas d'invoquer le témoignage à cet égard, j'ai produit, au théâtre, ces drames fortement animés, où les préjugés et les passions viles étoient combattus à l'avantage de l'humanité et des passions généreuses : semences fécondes, qui, dans les spectacles populaires, ont fait germer cette énergie vertueuse, première et solide garantie des principes républicains.

Cette morale qui fortifie dans les cœurs purs une haine invincible pour les fourbes, les égoïstes, les traîtres et les tyrans ; qui fait aimer la justice, chérir la bienfaisance ; qui cimente la fraternité ; qui donne une vraie direction à la sensibilité et ramène toutes les affections à la patrie, est abondante, j'ose le dire, dans tous les écrits que j'ai publié. Ils ont donné de l'activité aux vrais principes ; ils ont avancé l'instruction publique dans les commencemens de la révolution ; *l'Almanach du père Gérard* (1), qu'il doit m'être permis de

(1) Les libraires de Paris m'offroient à l'envi 15 et jusqu'à 20

citer, en a fait mûrir l'amour dans toutes les campagnes, dans toutes les chaumières. Ces écrits que vous attaquez, audacieux imposteurs, ont tous été utiles à mon pays, tout le monde le sait.

Les mêmes principes se retrouvent dans tous mes discours. Citez-en un seul que ne puisse avouer un véritable ami de la liberté. Je vous en défie !

Vous m'avez entendu, vous républicains, par-tout où j'ai parlé, vous avez connu mes plus secrettes pensées, car j'ai toujours parlé sans préparation. Me suis-je exprimé comme un vrai défenseur de la révolution et du peuple ? Rendez-moi justice, vous avec qui j'ai toujours marché ; il vous appartient de me juger.

Dans quelles circonstances ai-je paru avoir quelque éloquence ? N'est-ce pas alors que je vantois les glorieux exploits de nos frères d'armes ; lorsque je proclamois nos victoires ? N'est-ce pas alors que je défendois les opprimés ?

Je m'en souviens, le 2 prairial dernier, j'enyvrois de joie vos ames républicaines au récit de nos succès. J'annonçois, pour-ainsi-dire d'un esprit prophétique, la défaite certaine, l'humiliation et la chûte de tous les tyrans ; et deux jours après, le 4 du même mois, un de leurs satellites m'attendoit sur le seuil de ma porte pour m'assassiner. J'échappai par un miracle. Il a péri cet obscur

---

mille livres pour la propriété de cet écrit. Je refusai leurs offres. Je leur ai permis à tous de l'imprimer, sauf une rétribution au profit du patriotisme souffrant, qui devoit être versée dans une caisse commune, aux Jacobins. Plusieurs versemens y ont été faits et consacrés à la bienfaisance par la fraternité.

assassin. (1) Les tyrans ont recruté des hommes plus adroits pour nous assassiner d'une autre manière.

Ils ont exploré ma vie passée mes calomniateurs ; ils ont cherché par-tout où j'ai vécu, si j'avois des ennemis. Le témoignage unanime leur a dit : il fut toujours un homme droit et probe ; il fut toujours sévère dans ses mœurs ; il a toujours consacré une partie du fruit de ses travaux à soulager ses frères. Mais quels étoient ces travaux, disoient-ils ? Eh ! qu'importe, puisque j'ai toujours vécu irrréprochable ! Mais ne vivoit-il pas obscur et dédaigné ? (Voy. le rapport de Courtois.) Je vous entends : eh ! oui, l'on dédaignoit l'humble ami du travail autrefois, vous le savez bien. J'accepte ce reproche que vous m'adressez au nom des anciens préjugés ; je ne serai point ingrat envers un art que j'ai cultivé dans toutes ses parties, envers cet art, premier gardien de la morale publique, envers cet art bien-

---

(1) L'orateur du peuple a dit que j'avois fait rechercher plusieurs citoyens comme complices de Lamiral. L'imposteur sait le contraire ; il sait que ceux qui ont été jugés conjointement, furent envoyés au tribunal par décret du 26 prairial, à la suite d'un rapport que fit Elie Lacoste sur la conspiration de Batz. Robespierre affecta d'y faire joindre la malheureuse famille Renault. Il vouloit, en faisant disparoître Lamiral parmi tant d'accusés, effacer l'intérêt que j'avois pu inspirer à mes concitoyens pour le danger réel auquel j'avois échappé, et appeller sur lui seul tout l'intérêt d'un danger imaginaire. Voilà ce que tout le monde a senti. Au reste j'avois déjà oublié Lamiral lui-même ; personne n'a parlé plus rarement que moi de cette affaire, et ne lui a donné moins d'importance. Tous les collègues qui m'ont fréquenté, ceux des anciens comités particulièrement qui me voyoient tous les jours, peuvent l'attester.

faiteur, qui m'a nourri vingt ans : eh ! sans doute, j'ai cultivé tous les dons que j'ai reçus de la nature ; je la remercie cette mère généreuse ; je ne renierai point ses présens ; je n'ai rien reçu que d'elle : ce qu'elle m'a donné, je l'ai employé utilement pour la société, honorablement pour moi-même. Long-tems infortuné, toujours laborieux, j'ai fait au théâtre de grands travaux, et quelques fructueuses entreprises. Digne artiste, j'y portai une ame indépendante ; elle s'est toujours échauffée pour le bien, et plus d'une fois, dans mes discours, elle a communiqué ce feu qui l'embrasoit d'une manière profitable à tous les sentimens vertueux, et à l'amour de la patrie.

Que celui là qui m'a entendu dans les tribunes publiques, et qui n'est point un ennemi de la révolution ou l'agent des factions ambitieuses, mais qui eut toujours le cœur d'un vrai patriote, dise si mes discours peuvent être jugés différemment ? (1)

Je sais bien qu'on nous a représentés comme les meneurs de la société des Jacobins, après le 9 Thermidor. Il y en eut, je le crois, des meneurs à cette époque, et qui vouloient continuer Robespierre ; ils nous avoient éloignés de la société en faisant leurscrutin. Reconnus

(1) Il ne faut, pour en décider, qu'avoir sous les yeux tous les discours que j'ai prononcés dans les circonstances les plus critiques de la révolution. Je me suis toujours mis à la brêche au devant de tous les dangers, n'ayant devant les yeux que la chose publique. Ceux qui m'accusent aujourd'hui, m'ont dit plus d'une fois avec emphase, que je l'avois sauvée. Non : j'avois fait mon devoir, et je l'ai toujours fait dans toutes les circonstances.

pour dominateurs, ils en furent bientôt expulsés : alors nous y fûmes appellés. J'avois parlé plusieurs fois à la Convention en faveur des patriotes déja victimes en beaucoup d'endroits, de la réaction qui s'étoit opérée; mais je restai silencieux aux Jacobins, pour ne point donner prise à la calomnie. Provoqué par un de mes collègues sur mon silence, j'en donnai des raisons qui furent bien senties. Je n'ai jamais parlé depuis qu'une seule fois sur l'instruction publique. Je développai un plan et des idées qui eurent l'approbation générale. Voilà ce dont tout le public a été témoin. Un meneur ne se conduit pas de cette manière.

Depuis que j'existe, une foule de traits recueillis dans ma vie privée, un bon nombre d'actions publiques m'avoient justement acquis la réputation d'homme sensible, officieux et compatissant : tout-à-coup j'ai été attaqué comme un homme féroce, cruel ; et cela depuis la mission que j'ai rempli, l'année dernière, à Lyon, alors Commune-Affranchie.

Je suis inhumain, je suis féroce, disent tous les échos de la calomnie : est-ce donc moi qui, de concert avec les traitres de Toulon, organisant la rebellion lyonnoise, ai voulu creuser le tombeau d'innombrables milliers de républicains? Ai-je attisé la guerre civile pour embraser le midi et dévorer des générations entières? car ceux-là sont des hommes féroces et barbares, qui ont été les agens de cette épouvantable rébellion. Il n'y a pas d'atrocités dont ils ne se soient rendus coupables envers les républicains qui furent envoyés pour les combattre.

Non : c'est au contraire pour avoir fait exécuter, de concert avec des collègues qui se sont dévoués ainsi que moi à cette mission, les décrets de la Convention nationale, rigoureux à la vérité, mais salutaires, et qui ont comprimé cette rebellion : c'est parce que la loi a frappé de puissans conspirateurs, chefs implacables, agens inépuisables de toutes ces trahisons ; c'est parce que les héritiers de leur haine pour la république, nous poursuivent en réclamant leurs trésors perdus, et tout le sang républicain qu'ils n'ont pu verser, que je me vois en butte à tant d'acharnement et de calomnies. A cela nous n'avons qu'un mot à répondre : nous eussions été nous-mêmes des conspirateurs, si nous eussions désobéi au vœu du peuple entier, qui demandoit vengeance, et aux décrets de la Convention nationale, qui en étoient l'organe.

Ces rebelles audacieux et puissans auroient voulu faire de tous les républicains, un immense holocauste aux mânes de la royauté, et quelques-uns nous prouvent encore chaque jour qu'ils n'ont pas renoncé à cet horrible projet. Ils auroient voulu livrer la patrie aux tyrans coalisés contre elle, et ils appellent barbares ceux qui l'ont sauvée de leur rage parricide.

Pour être un homme sensible et compatissant à leurs yeux, il eût fallu se ranger de leur parti : il falloit transiger sur la peine qu'ils ont méritée ; il eût fallu couvrir de deuil la nature et l'humanité toute entière en les laissant faire.

Nous fûmes véritablement sensibles, quand nous eûmes le courage d'immoler nos affections, nos sensations particulières, pour

obéir au ressentiment impérieux du peuple qu'on vouloit égorger, et aux loix prononcées qui réclamoient les coupables.

Je fus sensible en cet instant autant que je le fus jamais en défendant mes frères opprimés, car tout devoir rempli tient aux mêmes principes ; et c'est un devoir aussi de défendre ses frères.

L'ancien tribunal du Châtelet, Lafayette, le comité autrichien, les ministres royaux devoient me traiter de cruel aussi, alors que je leur ai dérobé autrefois tant de victimes.

Je crois bien que ce sont toujours les mêmes oppresseurs qui me les redemandent.

Venez dire si je suis sensible, vous, dont j'ai partagé les peines, que je consolois dans toutes les prisons, que je défendois jusques sur les places publiques. Patriotes pauvres et opprimés, dont je fus toujours inséparable, vous, mes vrais parens, mes vrais amis, dites si j'ai compati à vos souffrances, si j'ai pleuré sur vos malheurs : ils sont écrits sur toutes les pages de la révolution, à l'époque de la constitution royale ; on y lit les noms glorieux de tous ceux que proscrivoit le tyran ; on y voit le mien comme partageant leur sort, et toujours comme leur continuel défenseur.

Dites qui vous a défendu contre cette cour perfide, contre le parti de Lafayette, généreux fondateurs de la liberté, anciens Gardes Françaises, vainqueurs de la Bastille ? N'ai-je pas eu cet honneur ? Mon courage fut-il au-dessous d'une si belle cause ?

Vous le savez bien, vous qui m'accusez aujourd'hui, que je ne suis pas insensible ;

car plusieurs d'entre vous, je le dis avec franchise, m'ont aidé dans ces glorieux travaux.

C'est avec toi, Panis, que j'ai défendu en 1790 le premier patriote que l'aristocratie poursuivit avec audace : Carion, curé d'Issy-l'Evêque.

Et ces braves soldats d'Alsace que j'ai soustraits à la vengeance des ministres de la cour, n'est-ce pas ton beau-frère Santerre qui me les a envoyés ? Il doit s'en souvenir.

Et ces trente carabiniers échappés au massacre de Nancy, qui finissent aujourd'hui tranquillement leur carrière aux Invalides : qui les a sauvés des féroces poursuites de Bouillé et de Malseigne, n'est-ce pas moi ? Combien d'autres n'ai-je pas secourus d'après l'irrésistible mouvement de mon cœur ! Je me rappelle sur-tout huit soldats de Bourgogne, condamnés à être fusillés en 1791 ; je les sauvai par une opiniâtreté vertueuse, en déclarant au ministre Duportail, que je ne sortirois pas qu'il n'eût signé l'ordre de surseoir. Ils sont vivans aujourd'hui ; ils ne cessent de combattre pour la liberté ; ils m'ont écrit il y a quelques jours. Hélas ! voilà peut-être la seule consolation que j'aie goûté au milieu de tant d'amertumes.

Je ne parle point des soldats de Châteauvieux ; le Peuple François tout entier fut leur défenseur ; tous les patriotes ont secondé mes efforts, et je puis le dire, mon infatiguable dévouement. Vous les avez tous sauvés avec moi ces honorables martyrs : je ne dois me prévaloir que d'avoir été plus en butte que tout autre aux vengeances de leurs persécuteurs. En ce jour où le peuple vota la pre-

miere fête populaire à l'occasion de leur délivrance, ma tête étoit proscrite et mise à prix par Lafayette. Les mêmes ennemis qui se montrent aujourd'hui, secondoient sa rage et sa fureur d'une manière formidable ; car ils avoient aussi à cette époque toute la force, et tout le pouvoir : proscrit par eux je marchai encore dans ce tems-là sous leurs poignards : déjà depuis long-tems, en défendant l'infortune et le patriotisme opprimés, j'avois mérité leurs ressentimens, et j'avois essuyé leur feu au Champ-de-Mars. Ils ne savent qu'égorger et proscrire, nos accusateurs humains. Fidèle à la cause du peuple, ma conscience me console de leurs persécutions en me retraçant ce que j'ai fait pour le malheur opprimé, pour l'accomplissement de mes devoirs, et pour ma patrie.

Citoyens, celui qui fut ainsi constamment le fidèle ami, le défenseur des infortunés ; celui qui sauva plus de quatre cents patriotes, des fers, de l'opprobre ou de la mort au péril souvent de sa propre vie, peut-il être un barbare !

Dans combien d'autres occasions particulières n'ai-je pas fait preuve de cette sensibilité, vantée souvent par ceux qui m'ont vu de près, comme le trait principal de mon caractère ? Ne m'a-t-on pas vu parler, jusqu'à extinction de voix, je puis le dire, à tous les coins de la place des Piques, le 11 août 1792, pour sauver les Suisses enfermés aux Feuillants ? Thuriot, qui me félicitoit de mon zèle, et m'aida pendant quelques tems, peut s'en souvenir. A Nice, le peuple alloit saisir un prisonnier pour le massacrer : j'y courus avec

mon collègue Goupilleau. Il dira si je ne m'élançai pas dans un escalier très-obscur, à travers une colonne serrée d'assassins, pour faire un rempart de mon corps à celui qui étoit menacé. On n'est point cruel, quand un prompt mouvement du cœur vous précipite à travers tous les dangers pour faire des choses pareilles.

Qu'ont-ils fait de semblable ceux qui, bien étendus sur les sophas bannaux de quelques courtisannes, calomnians et déchirans la révolution, égoïstes durs et insensibles, n'ayant jamais pensé qu'à eux-mêmes, apostats de la démocratie, nous attaquent aujourd'hui sans pudeur pour obtenir leur grace, ou de la royauté qu'il imaginent possible, et dont ils secondent les tentatives; ou de l'aristocratie, dont ils redoutent les souvenirs?

Que ceux de mes collègues qui ont été avec moi en mission, déclarent si tous les arrêtés que nous avons pris, n'étoient pas dictés par une intention sévère, mais en même-tems humaine, conservatrice et bienfaisante? Souvent ceux qui nous ont succédé, et notamment André Dumont à Beauvais, ont traité de modérées, les mesures que nous avions prises. Je n'ai pas envoyé, pendant ces missions vers plusieurs départemens, quatre individus au tribunal révolutionnaire.

Dois-je citer ici l'empressement que j'ai toujours eu à proposer, ou à favoriser les indemnités, les secours accordés à l'indigence, à la souffrance, ou à l'infortune, soit particulière, soit publique? J'en puis rapporter un grand nombre d'exemples. Je ne

parlerai que de quelques demandes portées au comité. Gossuin et Javogues se rappelleront avec quelle chaleur j'ai plaidé la cause des habitans de Maubeuge et du département du Rhône, les uns ruinés et dévastés par les incursions des Autrichiens, et les autres par les Lyonnois rebelles.

J'ai soutenu plusieurs fois aux Jacobins qu'il falloit aux accusés traduits au tribunal révolutionnaire, non-seulement des défenseurs officieux, mais encore qu'il leur falloit, et sur-tout à ceux qui n'avoient ni fortune, ni moyens naturels pour se défendre, les hommes les plus éloquens et les plus instruits. Donc je ne pouvois pas avoir adopté les principes consignés dans la loi du 22 prairial.

Depuis cette époque du 22 prairial, notre collègue Monestier m'a vu chez Couthon, accourir désespéré, pour lui faire des reproches, croyant qu'on avoit mis en jugement un citoyen dont un de nos collègues avoit attesté l'innocence au comité. Je proposois divers moyens pour le sauver, en portant cette affaire à la séance de la Convention du lendemain, lorsque nous apprîmes qu'il n'avoit pas été jugé. J'aurois fait de même assurément, toutes les fois que de semblables occasions se seroient présentées ; mais devions-nous suivre les procédures du tribunal? Etoit-il possible au comité de salut public de le faire? Et ne lui auroit-on pas reproché cette influence ? On l'auroit fait avec raison ; cela est certain.

J'ai rempli fidèlement les devoirs de l'a-

mitié et de la fraternité envers mes collègues. Je n'ai jamais souffert qu'ils fussent livrés à la diffamation devant moi. Ce ne sont pas seulement des hommes que je connoissois particulièrement, et que l'estime générale a toujours accompagnés, tels que Charlier, Cambon et beaucoup d'autres, que j'ai défendus : il en est quelques uns qui n'étoient pas aussi faciles à défendre. Mais les dénonciations portées contre eux étant presque toujours dictées par la haine de la révolution, je les ai constamment soustraites à l'œil inquisiteur de Robespierre. Quant à ses proscriptions, il est reconnu que nous avions juré de périr, avant qu'il pût diriger devant la Convention une attaque quelconque contre aucun représentant du peuple. De-là, cet acharnement qu'il mit à nous poursuivre nous-mêmes ; il ne pouvoit nous pardonner de préserver ainsi ses victimes désignées.

Combien de fois ne nous a-t-il pas reproché de défendre ceux qui nous accusent aujourd'hui. Je me souviens d'avoir été dénoncé par tous ses espions à la fois, pour avoir pris, dans la maison de Beauquesne, le parti de Legendre, contre lequel un citoyen déclamoit vivement relativement à sa mission dans le département de la Seine inférieure.

Rovère nous traite de cannibales aujourd'hui ; il demande ma tête : et dans l'année 1793, je fus traité de cannibale, pour avoir défendu Rovère que tout le monde abandonnoit ; il n'est vivant que parce que j'osai parler alors sur l'affaire d'Avignon, dont le château des Tuilleries avoit fait un point d'attaque, pour envelopper tous les patriotes

et

et détruire la révolution toute entière, car nos ennemis ont toujours eu le même système.

Voilà, Citoyens, comment je me suis montré insensible, comment je me suis montré barbare, c'est en défendant tous ceux que j'ai cru amis de la révolution. J'ai dénoncé souvent les fripons, les faux patriotes, les ambitieux et sur-tout les fourbes. Plus ils étoient puissans et redoutables, plus je les ai combattu avec courage; je désignois les autres à la défiance et au mépris public, suffisans pour les punir.

On m'a vu toujours le même; je n'ai jamais dissimulé; je n'ai pas même caché mes défauts; je n'ai trompé personne; je ne suis pas souple, mais franc. Je ne sais pas méditer la vengeance, même envers ceux qui m'ont fait le plus de mal. Je n'ai jamais fait un libelle et j'ai loué tout ce que j'ai cru bon et utile: je désirois rester OBSCUR, (ainsi que l'a dit Courtois,) lorsqu'après avoir examiné, scruté ma vie entière, mes écrits, ma conduite et mon caractère, le peuple m'a nommé, m'a placé dans la Convention nationale. Là, j'ai reçu encore de grandes marques de confiance. L'orgueilleuse aristocratie ne me pardonnera jamais tant d'élections honorables. Cependant, je puis dire ne les avoir jamais briguées. J'ai tâché seulement de les justifier et de m'en rendre digne. Je me suis dévoué tout entier à mes devoirs, travaillant seul, sans être aidé même d'un secrétaire; je ne me suis jamais cru autre chose qu'un ouvrier bien actif, bien assidu, dans le grand atelier de la démocratie.

Le moyen de n'avoir pas, avec une telle

conduite, un grand nombre d'ennemis ! comment ne pas être en guerre avec les hommes dévorés de la soif de dominer, avec les hommes ennemis du travail, pour qui les plaisirs, l'intérêt, la vie épicurienne sont des motifs déterminans, et qui sacrifieroient la liberté elle-même à la volupté et à la fortune ! Eternels déserteurs de tous les principes, excepté de ceux qui favorisent leurs passions, âpres à commander, actifs à trahir, infatigables dans l'exercice de la tyrannie, ces hommes là torturoient l'année dernière les aristocrates; cette année, ils mettroient les patriotes en lambeaux, et toujours pour avoir de la faveur. Peu leur importe de qui elle vient, et vers quel but elle les entraîne. Ils dominent, ils tourmentent, ils proscrivent : ils sont heureux. L'ame de ces vampires est en cruauté permanente, et cependant pour abuser et tromper ceux qui ne les ont pas assez connus, ils mettent les mots *humanité*, *justice* dans toutes leurs périodes. Ils n'ont jamais secouru l'infortune, ils n'ont jamais rien fait pour le peuple, ils ne le connoissent pas.

Voilà quels sont nos plus ardens persécuteurs.

Faut-il parler de mes travaux au comité de salut public ?

On m'avoit envoyé aux frontières à l'instant où l'ennemi venoit d'envahir notre territoire. Nous nous occupions dans cette mission des moyens d'arrêter l'invasion, et aussi d'approvisionner Paris alors dans une extrême détresse de toutes choses, lorsque je fus appellé au co-

mité de salut public sur la nomination prononcée par la Convention. Plusieurs de mes collègues savent que dans une nomination précédente, j'avois combattu leur bonne volonté ; je redoutois ces fonctions importantes; il n'étoit pas possible de les refuser.

Le genre de travail auquel je me consacrai continuellement, étoit peut-être le moins apperçu ; il étoit nécessaire et fastidieux ; il me tenoit attaché quinze heures par jour, et j'y ai suffi sans relâche.

J'ai discuté les objets soumis à nos délibérations communes, avec un détachement sincère de tout autre intérêt que celui du bien public, et j'ai voté en conséquence.

Je n'ai pris conseil que des titres patriotiques produits, pour la nomination des places auxquelles j'ai contribué.

Ma famille est restée ce qu'elle étoit, travaillant à la journée.

Les principaux rapports dont je me suis chargé pour la Convention, portoient sur les objets les plus intéressans, puisqu'ils avoient la bienfaisance nationale pour objet. Deux d'entre eux, ont fixé le mode de distribution pour les secours dûs aux familles des défenseurs de la patrie. Ce travail étoit devenu très-difficile pour le mettre en rapport tout à-la-fois avec les principes de l'égalité, et quelques dispositions des anciennes loix qu'on ne pouvoit abroger. Mes collègues Pottier et Eschasseriaux jeune, qui m'ont aidé de leurs conseils, savent combien j'ai mis de zèle à l'accomplir. J'ai fait d'autres rapports sur nos relations avec les Cantons Suisses, sur les pensions qui leur sont

dues, et sur quelques objets politiques ou d'administration intérieure. J'ai toujours proposé l'ajournement des décrets que j'ai présentés à la discussion.

Je fus toujours prêt à communiquer avec ceux de nos collègues qui venoient au comité pour différentes affaires. On peut demander à tous ceux qui ont été en mission, quels étoient le caractère et les principes, soit de la corespondance, soit des instructions particulières, qui ont eu lieu relativement à leurs missions. Ce travail chaque jour nourri par les différentes communications et relations entretenues avec les administrations de toutes les classes, offroit une telle continuité de détails, que je me suis vu privé pendant huit mois d'aller manger chez moi. Je prenois à la hâte, chaque jour, un repas frugal dans le voisinage du comité. Carnot étoit forcé de faire de même, ainsi que Prieur (de la Cote-d'Or.) Ils savent quelle fut mon assiduité; la leur et celle de Lindet pouvoient seules la surpasser.

Avec quel empressement n'ai-je pas souvent expédié des courriers extraordinaires pour satisfaire à l'impatience des secours attendus dans plusieurs départemens, ou pour sauver l'innocence opprimée?

Combien de nuits fructueusement consacrées à préparer tout ce qui pouvoit affermir les brillantes destinées de la République? Combien de combats livrés au despotisme de Robespierre? Il en étoit venu à repousser ou par jalousie, ou par malveillance, les idées les plus évidemment salutaires. Il voulut une fois me déclarer traître et conspirateur, parce

que j'avois appuyé fortement l'utile et sage proposition que fit Lindet, de requérir des chevaux et des voitures dans chaque section de Paris, afin de pourvoir aux approvisionnemens des armées, mesure dont nous ne pouvions alors trop hâter l'exécution.

J'ai toujours opiné, la patrie présente, et ne voyant qu'elle, dans toutes les circonstances où nous avons mis les plus grands intérêts en délibération : je l'ai fait souvent avec chaleur, jamais avec violence. J'ai voté contre les ennemis de la République des mesures formidables, toutes les fois que je les ai crues indispensablement nécessaires. J'ai quelquefois proposé des modifications ; j'amendai la proposition de ne plus faire de prisonniers espagnols ; je mesurois les dangers, et j'obéissois toujours à ma conscience.

Je me suis toujours offert lorsqu'il s'est présenté des missions qui offroient des périls certains, ou plutôt dans ces occasions, nous nous disputions l'avantage d'un glorieux dévouement.

Pénétré douloureusement des attaques sans cesse dirigées ou préparées contre les Représentans en mission, convaincu qu'ils étoient entourés de pièges multipliés, et qu'une confiance quelquefois trop imprévoyante pouvoit leur devenir funeste, j'allois offrir à la Convention nationale un travail déjà communiqué à plusieurs de nos collègues ; il caractérisoit l'influence de la représentation nationale dans les départemens ; il devoit en régulariser les effets par l'accord des principes avec toutes les circonstances prévues, et la direction entre tous les Représentans en mis-

sion, d'un mouvement analogue et commun ; ainsi tomboit de lui-même le système de calomnie, que dès-lors on commençoit à diriger contre ceux qui avoient fait le plus bien, et dont la Convention avoit approuvé le plus solemnellement les opérations.

On ne m'a jamais vu dans le sein de la Convention nationale, disputer avec opiniâtreté le droit de parole, ou prendre un caractère impérieux, en proposant des motions audacieuses.

Mon langage y fut toujours conforme à la dignité du caractère dont le peuple m'a revêtu Je n'ai souillé ni mes discours, ni la tribune, d'apostrophes injurieuses ou de quelques-unes de ces qualifications qui trop souvent ont amené le désordre et la division.

Lorsque j'ai eu l'honneur de présider l'assemblée, j'ai maintenu, d'après ses principes et sa volonté, la dignité et le caractère de ses délibérations. Jamais autant de pétitionnaires ne se sont présentés. J'ai paru fidélement interpréter les sentimens dont j'étois l'organe. On n'a point tout-à-fait oublié la réponse ferme et sévère que je fis à certaine pétition de Jacques Roux, et je puis dire avoir bien rempli les mêmes devoirs dans toutes les occasions importantes.

C'est ainsi que j'ai tâché de me rendre digne des plus grandes marques de confiance que j'ai reçu de la Convention nationale.

Voulez-vous, citoyens, jeter quelques regards sur ma vie privée ?

Vous ne trouverez nulle part, j'ose le

dire, un plus sincère tableau d'un ménage républicain que chez moi; les habitudes et les plaisirs de l'égalité, de la fraternité, leur langage franc y ont toujours habité.

Je vis actuellement; je suis meublé comme je l'étois à Chaillot, où j'ai habité dans les premiers temps de la révolution. Diminuer, c'eût été hypocrisie; augmenter, c'eût été ostentation. Ma fortune étoit alors composée du fruit de vingt-cinq années de travaux et du bien de mon épouse, première source de quelques bénéfices toujours arrosés de nos sueurs dans les entreprises importantes que nous avons eu à conduire. J'avois loué cette petite maison de campagne, où je croyois vivre au sein de la solitude et de la philosophie: les événemens de la révolution, le trop grand éloignement de la société populaire dont j'étois membre assidu, et sur-tout mon dévouement à défendre les opprimés, m'ont fait rentrer à Paris. Je n'ai plus certainement aujourd'hui ce que je possédois en 1789; il s'en faut, car n'ayant rien fait valoir, par une sorte d'insouciance pour mes intérêts particuliers, j'ai dû épuiser mon capital.

Mes concitoyens m'ont toujours vu partager et leurs besoins et leurs ressources à part égale. Je me suis souvent refusé à quelques exceptions que la maladie ou d'autres circonstances auroient pu autoriser. Je n'ai jamais connu que j'étois membre d'un comité de gouvernement que par la fatigue. Loin de me prévaloir de ce prétendu pouvoir dont on nous reproche les abus, ma façon de penser l'a rendu souvent nuisible à mes droits les plus ordinaires, et je n'en citerai qu'un exemple.

J'avois depuis quelques années un procès pour de légitimes réclamations, au tribunal du 2me arrondissement; j'avois proposé en 1790 de terminer par un accommodement. Le citoyen que j'ai chargé de mes intérêts, vint l'année dernière me dire qu'il alloit presser mes adversaires. Je lui observai que s'il les poursuivoit alors que j'étois membre du comité de salut public, ils pourroient faire des offres qu'ils n'auroient pas faites dans d'autres circonstances. Je défendis de poursuivre, résolu de ne reprendre l'affaire qu'alors que je ne serois plus membre de la Convention. C'est le citoyen Thourin, avoué, qui suivoit cette affaire.

J'ai refusé, depuis que je suis député, un commandement militaire, que je pouvois accepter: et la division de gendarmerie qui me le fit offrir, s'étoit même appuyée d'une décision du comité de législation. Je trouvois dans mon caractère une décision contraire; et selon moi, je ne devois pas être double fonctionnaire public, puisque je n'avois pas une double existence.

Ce n'est pas assurément ainsi que se conduit un ambitieux. Ces particularités sont des traits de caractère que je ne croyois d'ailleurs jamais revéler publiquement.

Au reste, c'est un singulier tyran, que celui qui a toujours vécu isolé, plongé dans toute la profondeur de ses devoirs, n'osant à peine distraire de son affection pour la patrie, quelques pensées pour sa famille, et qui ne s'est reposé quelquefois d'immenses travaux, qu'en parlant au milieu des siens des bienfaits de la liberté, et des hautes destinées

de la république ; qu'en faisant pressentir à deux ou trois enfans que l'amitié et l'habitude ont adopté et fixé chez lui, le bonheur qui les attend un jour ! Ces enfans et leur mère qui ne nous a point quitté depuis trois ans, une fidelle amie de ma femme, voilà le parti formidable avec lequel j'ai conspiré ; car il n'y a qu'avec eux qu'on peut me trouver rassemblé.

Ainsi j'ai toujours marché ferme dans les principes qui ont déterminé la révolution. Soldat de la démocratie, je me suis éloigné de toutes les factions. Trompé quelquefois sur les individus, mais ardent à saisir la vérité et courageux à la soutenir : secourable correspondant (1) du malheur, défenseur intrépide et constant des patriotes oprimés : voilà l'homme que vous avez vu dans la révolution : celui que peignent à leur manière les calomniateurs et les libellistes, n'est point moi : c'est leur enfant ; c'est à eux seuls qu'il ressemble. Le même individu ne peut pas être à-la-fois défenseur des opprimés et inhumain : fourbe et véridique ; moral et déréglé ; ami de l'égalité et ambitieux ; fraternel et égoïste. La nature a décrété que cela étoit

(1) Correspondance généreuse ! Elle me lioit de cœur avec tous les patriotes souffrans, et m'appelloit à les secourir. Elle me faisoit défendre à la fois et les infortunés Chateau-vieux, victimes de Bouillé, et les Monaidiers d'Arles persécutés par les ministres Capétiens ; les Vainqueurs de la bastille tyrannisés par Lafayette, et les déportés des îles de Saint-Pierre et de Miquelon. J'ai toujours été agité contre les oppresseurs, d'une vive indignation, par cela même que j'ai compati aux opprimés. Ceci explique facilement ce qu'il y a de sévère dans mon caractère.

impossible ; il n'y a pas deux cœurs différens dans la même poitrine.

La Dénonciation dirigée contre nous ne porte sur aucuns faits ; elle est le pénible et long ouvrage de toutes les vengeances ; elle est continuellement vague et indéfinie. C'est pour cela qu'il a fallu tant d'efforts, de tems, d'écrits et de discours pour lui donner une consistence qu'elle ne doit certainement qu'aux ennemis de la révolution, qui nécessairement sont devenus les nôtres. Nul n'oseroit dire que nous avons conspiré ou trahi la patrie. Non : tout notre crime est d'avoir fait exécuter des loix séveres, pour comprimer ces cruels et nombreux ennemis de la révolution. Mais ces loix (je ne parle pas de celle du 22 prairial), ne furent-elles pas jugées nécessaires ? N'ont-elles pas été sollicitées par le peuple lui-même ? (1) Nous serions plus tranquilles sans doute si, fléchissant

(1) Les comités avoient reconnu que ces loix, nécessaires dans le tems de dangers, devoient être adoucies alors qu'ils auroient disparu. Nous n'attendions que l'époque de l'évacuation du territoire, pour offrir à la Convention un système de gouvernement qui nous auroit conduit à la constitution sans réaction et sans déchirement. Déjà les deux comités avoient proposé de mettre en liberté les agriculteurs détenus ; ceux qui pouvoient réclamer les défenseurs de la patrie comme amis et parens ; ceux qui pouvoient citer quelques preuves de patriotisme, d'un repentir sincère, ou de retour aux principes républicains, devoient sortir successivement. En faisant rentrer avec précaution dans la société ceux dont elle avoit cru l'arrestation nécessaire, nous la préservions de tout danger. Nous voulions empêcher qu'en parlant humanité, justice. Les vengeances ne pussent acquerir le droit d'être injustes cruelles impunément.

dans l'exercice de nos fonctions, nous eussions pu composer avec eux. Les vengeurs de la royauté abattue ne nous pardonneront jamais notre inflexibilité à leur égard. Tous les lieutenans de Précy ont aujourd'hui une sauve-garde certaine, et les Représentans du Peuple, qui déployèrent tant de force et d'énergie, qui consumèrent tant de veilles fécondes, pour sauver et préserver la patrie sans cesse menacée, pour faire triompher la République, sont entraînés, par les vengeances et la calomnie, dans la plus dure position où des fonctionnaires publics se soient jamais trouvés. On nous poignarde chaque jour plus ou moins profondément, depuis sept mois. Ah! pourquoi Lamiral n'eut-il pas la main plus ferme, quand il posa ses deux pistolets sur ma poitrine! Il m'auroit épargné ces cruelles persécutions. C'en est une bien incroyable que celle qui vous livre ainsi pendant sept mois à tant d'outrages, de calomnies, d'imprécations, de violences. Ceux qui ont observé la révolution, les différens partis qui l'ont tourmentée, les passions qui agissent aujourd'hui, sentiront qu'il faut avoir servi sa patrie avec bien de la résignation et de l'impassibilité, pour endurer ou plutôt pour mériter une si grande infortune!

Si les grands intérêts qui nous ont été confiés, et par conséquent celui de la révolution même, n'étoient liés à notre cause, prendrions-nous la peine de défendre notre existence? Toutes les fois que le génie de la liberté nous a indiqué un dévouement glorieux, avons-nous balancé? Non: mais

tomber servilement, parce que la famille de Tarquin, parce que ces tyrans coalisés, à qui nous n'avons laissé que la rage et le désespoir, ont juré de nous faire immoler à leur orgueil irrité ; parce que quelques-uns de leurs stipendiaires ont promis nos têtes coupées à leurs anciennes concubines ; parce que de nouvelles Fulvies, liées à de nouveaux Antoines, tiennent leurs poinçons tous prêts pour percer nos langues sincères et toujours fidèles à la cause populaire, ne seroit-ce pas le comble de l'ignominie pour des hommes libres ? C'est en hommes libres, que nous tomberons ; c'est en hommes libres, c'est-à-dire avec les armes de la vérité et de la raison, avec les éloquens succès de la République triomphante, avec l'humiliation de tous ses ennemis extérieurs et intérieurs, que nous avons répondu. La justice de la Convention nationale, l'attachement de tous nos collègues aux principes sacrés de cette éternelle justice, et notre conscience, nous disent que nous ne pouvons pas succomber.

Nota. *Tous les faits que j'ai avancés ci-dessus, sont constatés par la notoriété publique ; ils peuvent l'être par le témoignage d'un grand nombre de citoyens et par tous les journaux imprimés depuis* 1789.

OBSERVATION.

Je croyois faire imprimer à la suite de cet écrit, que j'ai eu à peine le tems de relire, des éclaircissemens additionnels sur ce qui s'est passé à Lyon ; mais chaque jour occupés à reconnoître les pièces qui nous ont été communiquées, et successivement

appellés aux séances de la commission des vingt-un, je ne pourrai les publier qu'après avoir fourni à cette commission les pièces à l'appui et toutes les explications relatives et nécessaires à son rappor, si j'ai le temsde les recueillir. Je vais seulement poser ici, pour le ralliement des opinions, quelques indications d'autant plus sûres, qu'elles naissent de l'incontestable verité; et que les principes, dans toute leur force, doivent les soutenir.

Faits d'après lesquels on peut fixer son opinion sur ce qui s'est passé à Lyon, l'année dernière.

La Rebellion lyonnoise fut la plus redoutable pour la révolution. Elle devoit embraser tout le midi, et communiquer l'incendie à plus de trente départemens. Elle correspondoit avec Toulon livré aux Anglais, avec la Vendée, et avec de grandes communes vivement tourmentées de troubles politiques. (*Voyez dans le Journal des Débats ou le Moniteur, la Correspondance du Représentant du Peuple Dubois-Crancé et plusieurs autres, mois de juin, juillet et août 1793*, vieux style.)

Cette rebellion contre la République et le peuple entier fut soutenue pendant plusieurs mois par quarante mille hommes armés, et des moyens de guerre formidables. Les rebelles ont commis envers les républicains des atrocités dont l'histoire fournit peu d'exemples. (*Voyez la même Correspondance pendant le siége, Mon. 4 octobre, et les précédens numeros pendant deux mois.*)

L'armée républicaine soumit enfin cette

ville ; elle étoit pressée par la famine, et les rebelles craignoient l'explosion du peuple toujours ami de la liberté, qu'ils n'avoient forcé à les aider que par la violence et la cruauté. (*Voyez toujours la continuation de cette Correspondance.*)

Le Représentant Dubois-Crancé désigna, le 29 brumaire, les vrais rebelles, c'est-à-dire les auteurs de ces cruautés et de ces violences. Il déposa une adresse, où vingt mille avoient signé leur rebellion. Il provoqua leur punition qu'il croyoit inévitable, puisqu'il annonça dans son opinion, que leur condamnation produiroit deux milliards à la République. La Convention nationale, sur sa motion, rendit un décret conforme.

Les décrets des 5 et 12 juillet avoient prononcé la peine de mort, spécialement contre plus de cinq mille individus, désignés par leurs états, leurs fonctions et leurs services.

Le décret du 21 vendémiaire, an premier, disoit que *Lyon seroit détruite*, et que sur ses ruines seroit élevé une colonne avec cette inscription : *Lyon fit la guerre à la liberté, Lyon n'est plus.*

Les circonstances où se trouvoit la République, le salut du peuple, le cri de son ressentiment, avoient sollicité ces décrets rigoureux. La République, envahie, trahie à Toulon, déchirée de divisions sur plusieurs points, demandoit un grand exemple.

Plusieurs autres décrets furent consécutivement rendus pour presser l'exécution de ceux ci-dessus cités, de la manière la plus impérieuse.

Cependant un si grand nombre de rebelles

menacés de la vengeance nationale, frémissoient de rage, et ne cherchoient de ressources que dans la fureur et le désespoir. Les dangers croissoient chaque jour dans l'intérieur de la commune de Lyon.

L'armée qui en avoit fait le siége s'étoit portée à celui de Toulon. Un détachement de l'armée révolutionnaire fut envoyé pour maintenir l'ordre public, et assurer l'exécution des décrets.

D'immenses détails d'administration, l'ordre à établir au milieu du chaos, les décrets à faire exécuter, telle étoit la tâche prescrite aux Représentans du Peuple.

Ils commencèrent par soulager le peuple, et le secourir dans ses besoins. *(Voyez les arrêtés à la suite des Eclaircissemens.)*

Ils organisèrent avec prudence des tribunaux pour juger les coupables. Avant de les y traduire, une commission examinoit les dénonciations fournies par les comités de sections. Cette commission a d'abord acquitté cinq mille dénoncés, qui n'ont pas été mis en jugement.

Trois mille cinq cents environ ont été jugés, dont plus de dix-huit cents ont été acquittés. *(Voyez dans le Journal des Débats la séance du quartidi, 24 germinal.)*

Parmi ceux qui furent condamnés, étoient beaucoup d'émigrés et de brigands, venus de tous côtes sous les drapeaux de Précy. Il est donc bien certain que parmi les vingt mille coupables désignés par Dubois-Crancé, et ceux qui étoient mis hors la loi, la commission n'a choisi que les plus coupables et les agens principaux de la rebellion. Les

femmes de ceux qui étoient mis en jugement, ont toujours été en liberté, à moins qu'il n'y eût contre elles, individuellement, des dénonciations particulières.

Les démolitions ont été dirigées vers les remparts et les forts. Il n'y a pas eu quarante maisons de démolies, mais le feu de l'artillerie et les bombes en ont écrasé ou endommagé un grand nombre.

Voilà le résultat véritable de ce qui a été fait pour l'exécution des décrets, quant à la rigueur de leurs dispositions : ce résultat est confirmé par les actes les plus authentiques, et par le témoignage de tous les Représentans du Peuple, qui se sont succédés dans cette mission. Je ne crains pas de dire que si les troubles du Midi et les trahisons préparées par l'Angleterre avoient repris quelque force, nous eussions été dénoncés en sens inverse de ce qui s'est fait aujourd'hui. On nous auroit accusé de n'avoir pas fait exécuter les décrets dans toute leur rigueur ; et je ne sais trop comment nous aurions répondu.

Il est bien vrai que nous avons donné un grand caractère de sévérité à notre correspondance publique ou particulière : cette sévérité de style étoit pure et franche : toutes sortes de raisons nous le commandoient. En proclamant, conformément aux décrets, que Lyon n'existeroit plus, nous avons, j'en suis certain, reprimé des rebellions naissantes dans plusieurs autres communes ; et l'insertion de nos lettres dans le bulletin, ordonnée par la Convention nationale, lui a épargné la douleur d'employer des moyens plus violens. Non-seulement

Non-seulement, comme on le voit, nous avons beaucoup tempéré la rigueur des décrets, mais encore nous avons préparé les moyens de les révoquer sans danger : toute notre correspondance le prouve. Un travail considérable que j'avois fait pour la restauration du commerce et de l'industrie, ne s'est point trouvé dans les papiers de Couthon, auquel il avoit été remis sur sa demande, au moment où je devois le présenter à la Convention : je l'avois d'abord communiqué au comité de commerce, dont j'avois appellé les conseils et les lumières, ainsi que tous les avis utiles qui résultoient de la correspondance des représentans du peuple qui tous s'étoient occupé de ce grand objet ; et j'ai prouvé à la commission des 21, que ce travail existoit (1). Le commerce dans la commune de Lyon fut tué par la rebellion, par l'état de siége et de bombardement, par leurs suites fatales, par les ruptures forcées qu'entraînoit la guerre avec les Etats du Nord. Mais nous nous occupions tous, et moi particulièrement au comité de salut public, des moyens de le relever : or puisque j'avois fait un long travail à ce sujet, je n'avois donc pas voté sa destruction.

Mais tout ce qui s'est proposé et effectué dans ces derniers tems, pouvoit-il se proposer et s'effectuer il y a quinze mois ? Citoyens, soyez sincères : l'entrevoir dans l'avenir, le préparer avec prudence et précaution, c'est tout ce qui fut alors possible, et nous l'avons fait.

Les détails affligeans de la première exé-

(1) Voyez les pièces à la fin.

cution militaire qui eut lieu, ne peuvent être reprochés de bonne foi aux Représentans du Peuple. N'est-il pas déraisonnable et absurde de supposer qu'ils pouvoient ou devoient s'en mêler? Ils ont donné des ordres rigoureux pour empêcher un pareil événement; ils en ont témoigné fortement leur improbation. Voilà tout ce qu'ils pouvoient faire.

Rien de ce qui s'est passé à Commune-Affranchie, pour l'exécution des décrets, après la soumission de cette ville, n'a été dissimulé. Toutes les mesures ont été jugées nécessaires et approuvées solemnellement. J'observe que je n'y ai pris part que pendant quatre décades; tout y a été proposé, écrit, délibéré, effectué d'après la pensée de tous et l'assentiment commun. Le caractère de cette mission rendoit indispensable cette intimité dans les délibérations.

A ceux qui me reprochent d'avoir écouté un ressentiment particulier, je répète que je rencontrois chaque jour à Paris des Lyonnois que je savois avoir été dénoncés; qu'on m'a voulu souvent en indiquer quelques-uns comme les auteurs de plusieurs lettres anonymes Mais je me suis toujours refusé à tout acte qui portoit le caractère d'une passion privée. L'amour de l'ordre et du bien public m'avoit fait solliciter la loi générale rendue le 1er nivôse. Je n'en ai présenté la rédaction que le cinq; le ressentiment, si j'en avois eu, auroit été plus actif. (Voyez la preuve dans le *Moniteur* du cinq nivôse). Une autre preuve existe dans une lettre imprimée, de Dubois-Crancé(1), où il nous reprochoit d'avoir

(1) Page 39 de la troisième partie de sa réponse aux inculpation

rencontré à Paris les deux Tolosan, courant les rues, ainsi que plusieurs autres Lyonnois dont il indiquoit la prompte arrestation comme absolument nécessaire.

Il résulte de ces réflexions rapides, que les principaux agens de la rébellion ont été condamnés ;

Que la disposition des décrets relative aux démolitions a été principalement appliquée aux remparts et aux forts ;

Que la dissémination d'une partie des habitans et autres mesures de rigueur n'ont été que projettées et indiquées, dans des écrits forts à la vérité, mais dont les effets ont été politiquement utiles ;

Que loin d'avoir consommé la ruine du commerce et de l'industrie, nous nous sommes occupés des moyens les plus sûrs de les relever et les faire fleurir ;

Que toutes les mesures prises ont été annoncées à la Convention et approuvées, et que plusieurs décrets rendus à l'unanimité les avoient impérieusement prescrites ;

Que la rigueur de ces décrets a été tempérée autant qu'il a été possible sans compromettre le salut de la patrie ;

Que plusieurs arrêtés ont été pris soit pour soulager l'infortune et la misère dont un grand nombre de citoyens laborieux étoient accablés, soit pour mettre les prisonniers menacés de la colère populaire sous la sauve-garde de la loi protégée de toute la force publique ;

Qu'enfin le malheur a été respecté dans les familles des coupables.

Cet apperçu du résultat de notre mission,

a pour garantie les actes les plus authentiques; puisque ce sont les procès-verbaux, de la Convention, ses bulletins, les arrêtés et la correspondance des représentans du peuple. Tout ce qui fut articulé de contraire par la vengeance et la calomnie, peut donc être facilement détruit et confondu. Les preuves de tous les faits avancés par les représentans du peuple seront facilement données, et les mettront dans la plus incontestable évidence.

Paris, le 11 ventôse, an 3me.

J. M. COLLOT.

PIÈCES relatives à la note de la page 33.

Lettre du comité de Salut-Public, au comité de Commerce.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, OU LA MORT.

A Paris, le 19 prairial, l'an second de la république Française une et indivisible.

Les Représentans du Peuple composant le comité de Salut Public :

Aux citoyens Représentans du Peuple composant le comité de Commerce.

CITOYENS COLLÈGUES,

Le comité vous fait passer, ci-joint, un Mémoire et des projets d'arrêtés, sur les moyens de rétablir, et de républicaniser le commerce de Commune-Affranchie. Nous vous invitons à vous concerter sur cet objet important avec un membre du comité des Finances et à nous tranrmettre ensuite le résultat de vos vues à cet égard.

Salut et fraternité :

Les membres du comité de Salut public, chargés de la correspondance :

Signés *Collot-dherbois, Billaud-Varennes.*

Pour copie conforme :

SERGENT, RÉAL.

Le comité de Commerce a promis à la Commission des 21, de rechercher la réponse qu'il fit au comité. Cette réponse étoit l'approbation du travail que je lui avois communiqué, avec quelques observations relatives à la fabrique des galons et étoffes d'or et d'argent.

A PARIS, de l'Imprimerie de GUERIN, rue des Boucheries-Honoré.